

**Délibération n°2023-068 du 31 mai 2023
Portant sur une subvention pour l'entretien des sentiers de randonnées**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le trente et un mai à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de SAINT-DIZIER-LA-TOUR, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 25/05//2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 40	Votants : 49	POUR : 49
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 2 Absents : 11	Exprimés : 49	

Présents : MM. GUYONNET, PARROT *suppléante* DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, SIMON, LE CORRE, FERRIER, ÉCHEVARNE, JANUEL *suppléant* PERRIER S, BOUCHET, VERDIER, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : JAMME à BERTHON, SCARAMUCCIA à SIMON, JOULOT à VIRGOULAY, SIMONET V à RICHIN, LUQUET L à LUQUET A, GALINDO à VERDIER, VIALTAIX à DESGRANGES, FONTVIELLE à DESARMENIEN, CHEFDEVILLE à VENTENAT.

Excusés : DESCLOUX, SCHMIDT.

Absents : SIMONET B, PIERRON, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, PLAS, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET, CHAUSSAT.

Secrétaire de séance : Jacques CORDIER

Rapporteur : Marie-Françoise VENTENAT, Vice-présidente

Le Conseil Départemental de la Creuse propose aux EPCI un dispositif d'aides pour l'entretien et le balisage des chemins de randonnée (délibération d'origine : assemblée plénière du 21 octobre 2016 et commission permanente du 9 décembre 2016).

Le dispositif porte sur les itinéraires inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et s'inscrit dans une démarche de labellisation « Rando Quali'iti Creuse ».

Les chemins de randonnée de Marche et Combraille en Aquitaine éligibles à ce dispositif sont :

- Le chemin des Douaniers – LUPERSAT
- Autour du Nigremont - SAINT GEORGES NIGREMONT
- Autour du Jarissou - SAINT GEORGES NIGREMONT

La communauté de communes faisant appel à un prestataire de service de type chantier d'insertion, le montant de l'aide s'élève à 30% du montant HT de la prestation, dans la limite d'un plafond de dépenses subventionnables de 90 €/km/an (entreprise privée, association).

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Au tableau ci-après, le détail des montants éligibles :

Intitulé de l'itinéraire de randonnée concerné (PR)	Qualification de l'itinéraire	Gestion de l'entretien	Kilométrage concerné par l'entretien	Coût de l'entretien au kilomètre	Nombre de passages sur l'année + période(s)	Subvention(s) sollicitée(s)
<i>Exemple</i> : Chemin des Bois	Label « Rando-Qual'iti Creuse » + labellisation fédérale PR®	Prestataire de service : entreprise xxx (chantier d'insertion)	18,4 km	92 €	2 (printemps + été)	(18,4 km X 90 €) X 30 % = 496,80 €
Le chemin des Douaniers LUPERSAT	Label « Rando-Qual'iti Creuse »	Réseau Creusois SIAE	11,5 Km	75 €	1 (mai / juin)	(11,5 Km x 75€) x 30 % = 258,75 €
Autour du Nigremont SAINT GEORGES NIGREMONT	Label « Rando-Qual'iti Creuse »	Réseau Creusois SIAE	7,8 Km	75 €	1 (mai / juin)	(7,8 Km x 75€) x 30 % = 175,5 €
Autour du Jarissou SAINT-GEORGES NIGREMONT	Label « Rando-Qual'iti Creuse »	Réseau Creusois SIAE	4 km	75 €	1 (mai / juin)	(4 Km x 75€) x 30 % = 90 €
TOTAL						524,25 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des aides du Conseil Départemental de la Creuse – Services Sport et loisirs de nature – Entretien et balisage des chemins de randonnée pour un montant prévisionnel de 524,25 € ;
- AUTORISE le Président ou la Vice-Présidente en charge du tourisme à signer tous les documents afférents à la conduite de ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en sous-préfecture le 07 juin 2023
Pour copie conforme, le 07 juin 2023

Le Président,
Gérard GUYONNET

